

11.06.2021 - 12:00 Uhr

Les parlementaires européens votent l'interdiction de l'élevage en cage



Une opportunité historique pour des millions d'animaux : les parlementaires européens votent l'interdiction de l'élevage en cage

Grand succès pour l'initiative citoyenne #EndTheCageAge

Bruxelles/Zurich, le 11 juin 2021 - Selon QUATRE PATTES, le vote d'hier au Parlement européen offre une opportunité historique : les députés européens ont voté l'interdiction de la détention en cage à une écrasante majorité. La Commission européenne fait face à une forte pression, car elle doit maintenant mettre cette décision en application. Ce succès est dû à l'initiative citoyenne européenne « End The Cage Age », soutenue par QUATRE PATTES, d'autres organisations, des scientifiques ainsi que 1,4 million de citoyennes et citoyens européens. Hier, le Parlement européen s'est joint à l'initiative.

À ce jour, plus de 300 millions de porcs, poulets, veaux, canards, cailles et lapins sont contraints de vivre enfermés dans des cages au sein de l'UE. En 1991, la Suisse a été le premier pays au monde à interdire l'élevage en cage. Toutefois, les truies peuvent encore être gardées en cage pendant au maximum dix jours.

« Aujourd'hui est un grand jour pour le bien-être animal ! Nous sommes extrêmement heureux du soutien du Parlement européen et nous demandons maintenant à la Commission européenne d'enfin adopter la loi permettant d'abolir l'élevage en cage. La Commission doit être à l'écoute de ses citoyens », déclare Pierre Sultana, directeur du bureau de QUATRE PATTES à Bruxelles, dédié à la politique européenne.

L'interdiction de la détention en cage n'est pas seulement une question de bien-être animal. La pandémie du COVID-19 a, en effet, montré à quel point le bien-être animal et la santé publique sont liés. Les animaux enfermés dans des cages sont soumis à un stress constant, ce qui les rend beaucoup plus sujets aux maladies. Des milliers d'animaux confinés dans un espace réduit forment également le terreau idéal pour l'apparition de virus, qui peuvent ensuite être transmis à l'homme.

« Plus de 75 % des maladies émergentes sont des zoonoses, c'est-à-dire qu'elles ont des origines animales. En prenant à bras le corps cette initiative citoyenne, la Commission européenne contribue considérablement à prévenir la prochaine pandémie », déclare encore Pierre Sultana. « L'UE doit s'employer dès maintenant à remédier aux dommages dévastateurs induits par l'agriculture intensive. L'agriculture du futur doit non seulement être plus respectueuse des animaux, mais également garantir la santé des citoyens. »

Au sujet de QUATRE PATTES QUATRE PATTES est l'organisation mondiale de protection des animaux sous influence humaine directe, qui révèle leurs souffrances, sauve les animaux en détresse et les protège. Fondée en 1988 à Vienne par Heli Dangler et des amis, l'organisation plaide pour un monde où les humains traitent les animaux avec respect, compassion et compréhension.

Les campagnes et projets durables se concentrent sur les chiens et chats errants ainsi que sur les animaux de compagnie, les animaux de rente et les animaux sauvages – tels que les ours, les grands félins et les orangs-outans – vivant dans de mauvaises conditions de détention ainsi que dans les zones de catastrophe et de conflit. Avec des bureaux en Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Kosovo, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Thaïlande, Ukraine, USA et Vietnam ainsi que des refuges pour animaux en détresse dans onze pays, QUATRE PATTES fournit une aide rapide et des solutions durables. La Fondation est en outre un partenaire d'Arosa Terre des Ours, le premier refuge en Suisse qui offre aux ours sauvés de mauvaises conditions de détention un environnement adapté à l'espèce. www.quatre-pattes.ch/

Photos / Vidéos

L'utilisation des photos est gratuite. Elle ne peut être utilisée que pour les rapports portant sur ce communiqué de presse. Pour ce rapport uniquement, une licence simple (non exclusive, non transférable) et incessible est accordée. Une réutilisation future des photos n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES.

Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le lieu de compétence juridictionnelle est Vienne.

Contact Médias :

Carole Marty
Communication Suisse
QUATRE PATTES
Enzianweg 4
8048 Zurich
043 311 80 90
carole.marty@vier-pfoten.org
www.quatre-pattes.ch

Medieninhalte



Les parlementaires européens votent l'interdiction de l'élevage en cage. Copyright: VIER PFOTEN | Fred Dott

[Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100872465](https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100872465) abgerufen werden.